

DELEGATION BRESIL

Le 11 septembre 2013

Compte rendu

Le 11 septembre 2013, l'Unifab a accueilli des représentants du ministère des relations extérieures et du CNAC brésilien. Cette rencontre a été l'occasion pour les membres de l'Unifab d'échanger sur le système de la lutte contre la contrefaçon au Brésil, et d'évoquer des problématiques concrètes.

1. PARTICIPANTS A L'EVENEMENT

- Rodolfo Tsunetaka Tamanaha, Secrétaire général CNCP (« Conseil National contre le Piratage »)
- Kenneth F. H. da Nóbrega, Chef de la Division de PI, Ministère des Relations Extérieures
- Mr Richard Yung, Président CNAC
- Yves Lapierre, DG INPI
- Florence Bony, Direction de la Stratégie et des Relations internationales
- Christine Cabuzel, expert INPI Amérique du Sud

2. PRESENTATIONS DES DIFFERENTS INTERVENANTS :

2.1 Présentation générale de l'Union des Fabricants

- adhérents (secteurs multiples, toute structure, toute taille et implantations)
- des réalisations (études, RIPIA, FEPI, Site internet, ...)
- des missions de l'Unifab. (Sensibilisation, Formation, Lien Privé-Public...)

2.2 Présentation par Messieurs Tsunetaka Tamanaha et Da Nóbrega

Le CNCP est un organe collégial consultatif qui relève du Ministère de la justice et dont le but est d'élaborer des principes directeurs en vue de formuler un plan national de lutte contre le piratage, l'évasion fiscale et d'autres délits contre la propriété intellectuelle.

- Objectifs et moyens d'action proches de ceux de l'Unifab
- Travaille également avec les pouvoirs publics, notamment avec la police
- Coopération avec l'INPI Brésil
- Coopération formelle internationale avec son équivalent français, le CNAC.

M. Tsunetaka Tamanaha a d'ailleurs exprimé sur ce point la volonté d'accroître la sensibilisation relative à la contrefaçon au Brésil, où elle reste encore trop ignorée. C'est d'ailleurs pour cela, que le Conseil national de lutte contre le piratage et les délits en matière de propriété intellectuelle (CNCP) a été créé en, 2004.

Le lancement du 3^{ème} plan national contre le piratage et les crimes liés à la propriété intellectuelle a été annoncé. Ce plan national est basé sur deux piliers différents, les actions éducatives et les actions économiques.

Le CNCP propose par ce 3^{ème} plan national, une méthode de travail originale, en ce qu'elle fait collaborer les secteurs public et privé, condition indispensable pour lutter efficacement contre le piratage.

2.3 Présentation du CNAC par Monsieur le Sénateur Yung.

M. Richard Yung a rappelé que le CNAC était très proche du CNCP dans son fonctionnement et regrette aussi le manque de symbiose entre les différents acteurs de la lutte anti-contrefaçon. Il a également souligné que le bras armé de la lutte anti-contrefaçon et l'acteur le plus important sur le terrain en France est la douane, habilitée à intervenir directement et concrètement.

2.4 Présentation de l'INPI par son directeur général, Monsieur Yves Lapierre.

M Yves Lapierre a rappelé que dans le domaine de l'e-contrefaçon, la sensibilisation doit continuer pour réduire la prolifération de contrefaçons. Il a en outre rappelé que l'INPI est à l'origine de la signature des chartes e commerce.

3. ACTIONS A VENIR

3.1 Discussion relative au MoU (Accord de coopération bilatérale CNAC-CNCP)

Il a été envisagé qu'un tel accord soit signé en décembre lors de la visite officielle du Président au Brésil. La visite du Président de la République Française au Brésil étant notamment placée sous le signe de l'innovation, la lutte anti-contrefaçon y trouvera toute sa place.

3.2 Projet de séminaire au Brésil

Un projet de séminaire ayant pour thème de lutte anti-contrefaçon pourrait se dérouler dans le cadre de la visite présidentielle.

4. DISCUSSION AVEC LES MEMBRES DE L'UNIFAB

Cet échange a permis aux membres d'aborder la problématique de la contrefaçon de leurs produits au Brésil. Il a été aussi précisé que les contrefaçons circulant sur le territoire brésilien proviennent majoritairement de Chine, du Liban et de Hong Kong. Le Brésil, même s'il n'est entré dans la protection de la propriété intellectuelle que récemment, s'engage, depuis 1996, dans un programme de relance dont les piliers sont notamment la restructuration des administrations et la promotion du rapprochement des secteurs publics et privés dans la promotion et la défense de l'innovation. Les intervenants ont rappelé toute la nécessité de faire participer la société à ce débat, en impliquant les consommateurs au moyen de campagnes d'information, de la création des savoirs et de la mise en place de mesures d'encouragement afin de renforcer la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle. Les représentants de la délégation du Brésil ont d'ailleurs rappelé que déjà, le premier « plan national de lutte contre le piratage », qui date de 2005, établissait un ensemble de 99 directives prioritaires dans trois domaines : dissuasion, éducation et économie. Les intervenants se sont entendus sur le fait que le piratage et la contrefaçon, de par leur nature complexe, exigeaient, pour contenir l'offre et la demande de produits illicites, des efforts coordonnés consistant à faire respecter les lois et à prendre des mesures éducatives et économiques. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a été élaboré le 3^{ème} Plan National présenté par M. Rodolfo Tsunetaka Tamanaha.